



# Offre Habitation réservée aux locataires FASTT

Mutuelle Alsace Lorraine Jura

305, bd Jules Ferry  
39000 Lons le Saunier

souscriptionfastt@malj.fr

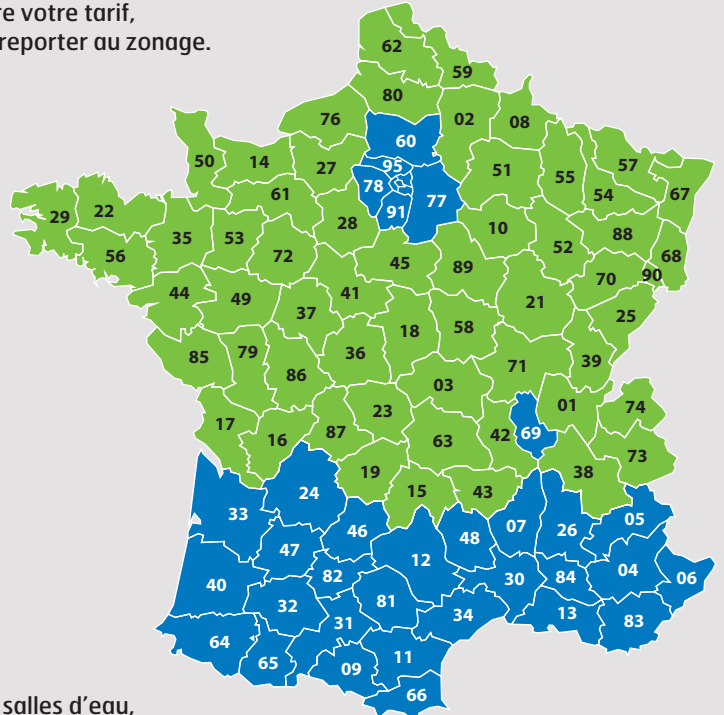
Code n° 4193

## TARIF D'ASSURANCE HABITATION RÉSERVÉ AUX LOCATAIRES

Cotisation mensuelle TTC		
Nb de pièces	Formule SECOURS	
	Locataire appartement uniquement Mobiliier limité à 15.000 €	
	Franchise 75 €	
1 - 2	9,50	11,50

Cotisation mensuelle TTC		
Nb de pièces	Formule ESSENTIEL	
	Locataire appartement et maison Mobiliier limité à 45.000 €	
	Franchise 150 €	
3	14,00	16,50
4	15,50	18,50
5	16,00	19,50

Pour connaître votre tarif, veuillez vous reporter au zonage.



Je décompte le nombre de pièces principales après avoir pris connaissance de la définition :

Toute pièce d'une superficie supérieure à 9 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 30 m<sup>2</sup> à l'exception des entrées, cuisines, dégagements, salles d'eau, WC, caves, chaufferies, buanderies, greniers non aménagés, garages et d'une façon générale toutes dépendances.

Toute pièce principale ainsi définie, de plus de 30 m<sup>2</sup>, est comptée pour autant de pièces qu'il existe de tranche ou fraction de tranche de 30 m<sup>2</sup>. Les vérandas entièrement fermées sont considérées comme pièces principales dans les mêmes conditions.

### Les garanties de mon contrat permettent la protection complète des biens et des responsabilités de toute ma famille

Des garanties et des services		
Les formules	SECOURS	ESSENTIEL
Incendie – explosion - foudre	●	●
Evènements climatiques	●	●
Dégâts des eaux et autres liquides	●	●
Responsabilité civile vie privée	●	●
Bris de glaces	●	●
Dégradations des biens	●	●
Vol-vandalisme	●	●
Dommages électriques	●	●
Biens en congélateur	●	●
Secours mutualiste	●	●
Catastrophes technologiques	●	●
Catastrophes naturelles	●	●
Séjour-voyage	●	●
Une assistance incluse quelle que soit la formule choisie		
Hot line informatique	●	●
Perte, vol ou détériorations des pièces d'identité	●	●
Prise en charge des frais de déménagement après sinistre	●	●
Gardiennage de votre domicile suite à sinistre	●	●
Intervention serrurier suite à perte, vol ou bris des clés ou si celles-ci sont restées enfermées à l'intérieur du logement	●	●
Service à la personne	●	●



# Proposition d'assurance Habitation FASTT Locataire

Mutuelle Alsace Lorraine Jura

305, bd Jules Ferry  
39000 Lons le Saunier

souscriptionfastt@malj.fr

Code n° 4193

Date d'effet des garanties [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] (au plus tôt date de la Poste)

Echéance 1<sup>er</sup> janvier

Paiement de la cotisation par prélèvement automatique  Mensuel  Prélèvement le 8 du mois

**AVANTAGE FASTT  
3 mois de cotisation offerts**

Il s'agit de ma résidence principale construite et couverte en matériaux durs

Je reconnais être salarié intérimaire lors de la date d'effet du contrat

Un droit d'adhésion de 7€ est perçu en complément de la cotisation lors de l'émission du contrat pour la première année d'assurance si le souscripteur n'est pas sociétaire de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura.

## identité

NOM, Prénom  M.  Mme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ] Ville \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ N° Tél. [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Né(e) le [ ][ ][ ][ ][ ][ ] e-mail \_\_\_\_\_

## situation du risque à assurer

Vous êtes locataire  Une maison  Un appartement Nombre de pièces du logement loué \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ] Ville \_\_\_\_\_

**Nous vous recommandons de compléter la protection de votre patrimoine par la souscription de la PROTECTION JURIDIQUE FASTT en cochant la case ci-dessous.**

Je souhaite adhérer à un contrat Protection Juridique FASTT à 7 € la première année\*

\*Offre promotionnelle FASTT. Le tarif hors promotion du contrat Protection Juridique FASTT est de 30 € TTC par an.

La présente proposition devra être soumise à la Mutuelle Alsace Lorraine Jura, société d'assurance à cotisations variables régie par le code des assurances, sise au 6 boulevard de l'Europe, BP 3169, 68063 MULHOUSE cedex, du Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est. Le proposant certifie sincères la description et les déclarations qui précèdent. Toute réticence, omission, déclaration inexacte ou intentionnellement fautive est soumise, selon le cas, aux sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances. Conformément à l'article L 112-9 - I du Code des Assurances, toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. Dans ce cas, vous devez adresser votre demande à la Mutuelle Alsace Lorraine Jura selon modèle de lettre qui suit : Je soussigné... (nom, prénom) demeurant... (adresse du souscripteur) déclare renoncer au contrat d'assurance n°... (inscrire le numéro) que j'ai souscrit le... (date). Date... Signature du Souscripteur.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**Merci de joindre les documents suivants :**

- la proposition d'assurance complétée et signée
- l'autorisation de prélèvement complétée et signée
- un relevé d'identité bancaire

## DEMANDE DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Prélèvement récurrent

(A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Nom, prénom

Adresse

Tél. [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Mail

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque BIC (Bank Identifier Code)

Référence Unique du Mandat - RUM (à remplir par le créancier)

NOM ET VILLE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Mutuelle Alsace Lorraine Jura

6 boulevard de l'Europe - B.P. 3169 - 68063 MULHOUSE Cedex

Identifiants créanciers SEPA (ICS) F R 6 9 Z Z Z 4 1 4 8 9 8

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura.

Les parties conviennent d'un commun accord que la Mutuelle Alsace Lorraine Jura vous informera de la mise en place des prélèvements au minimum dans un délai de 2 jours avant la date du premier prélèvement effectué.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Point contact pour votre mandat de prélèvement SEPA :

- Information, modification ou révocation du mandat : votre interlocuteur habituel.
- Réclamation relative à un prélèvement effectué : 03 89 35 49 49 ou sepamalj@malj.fr

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande.

DATE  
SIGNATURE